PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 1^{er} septembre 2020 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Armande Bouchard, Yves Frappier, François Laprise et René Frappier formant quorum sous la Présidence du maire suppléant monsieur Marcel Bouchard.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Était absent : Daniel Favreau.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-09-109

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2020

2020-09-110

Il est proposé par le conseiller François Laprise,

Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES

2020-09-111

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de cinquante-huit mille neuf cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-quatorze sous (58 948.94 \$) pour les fournisseurs et un montant de six mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et deux sous (6 581.02 \$) pour les salaires, pour un total de soixante-cinq mille cinq cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-seize sous (65 529.96 \$).

Priscillia Lefebvre
Secrétaire-trésorière

RÉPARATION ASPHALTE RUE PRINCIPALE SUD

2020-09-112

Il est proposé par le conseiller François Laprise,

Appuyé par la conseillère Armande Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel autorise monsieur Jean-Clément Gagnon, employé municipal, a acheté de l'asphalte froide pour réparer les fissures sur la rue Principal Sud. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ACHAT DE CONCASSÉ – 8^E ET 9^E RANG OUEST

2020-09-113

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse l'achat de cinq cent (500) tonnes de concassé auprès de Hince et frères inc. pour étendre dans le 8e et 9e Rang Ouest. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale, Priscillia Lefebvre, a déposé les états comparatifs au 30 septembre 2020.

DOSSIER MARCEL GILBERT PRISE D'EAU DES POMPIERS

ATTENDU QUE le terrain situé sur le côté nord-ouest du pont, sur la route Macamic-Chazel, appartient à madame Hélène Bisson et monsieur Marcel Gilbert.

ATTENDU QUE la pompe à eau pour les pompiers est installée à cet endroit.

Il est proposé par le conseiller François Laprise,

Appuyé par le conseiller René Frappier, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel regarde avec les pompiers de Macamic pour réaménager la pompe à eau des pompiers sur un autre terrain appartenant à la municipalité.

<u>COUPE HERBE</u> 2020-09-115

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel a acheté un coupe herbe le 11 août dernier:

CONSIDÉRANT QUE l'employé municipal, Jean-Clément Gagnon, a brisé le coupe herbe avec son tracteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyer par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel rejette la demande, de monsieur gagnon, de payer la moitié de la facture. Donc, monsieur Jean-Clément Gagnon devra en faire l'achat seul.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN LOT 4 465 836

2020-09-116

ATTENDU QUE monsieur Patrick Perreault a fait une demande d'achat pour le lot 4 465 836;

ATTENDU QUE ce lot appartient à la municipalité de Chazel;

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le conseil municipal de Chazel refuse la demande de M. Perreault. Advenant une vente future, ce dernier sera avisé.

MOIS DES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS SEPTEMBRE 2020

2020-09-117

ATTENDU QUE Grands Frère Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée, au sein même de notre communauté, des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes et les outillent pour l'avenir;

ATTENDU QU'il est rentable d'investir dans l'avenir des jeunes, puisque chaque dollar investit dans le mentorat rapporte 23 \$ à la société, car les jeunes ayant eu un mentor obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique, social et de la santé;

ATTENDU QU'en changeant le parcours de vie des jeunes, nous façonnons l'avenir économique et social de notre communauté;

ATTENDU QUE Grands Frères Grandes Sœurs d'Abitibi-Ouest crée plusieurs occasions pertinentes pour les bénévoles d'ici d'aider les jeunes à avoir l'avenir le plus brillant possible;

ATTENDU QUE l'objectif de l'organisme est de recruter davantage de bénévoles pour répondre aux besoins des jeunes de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Armande Bouchard, Appuyer par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que la municipalité de Chazel proclame par la présente le mois de septembre 2020 comme étant le mois des Grands Frères Grandes Sœurs. Nous encourageons tout le monde à devenir bénévole ou faire un don en visitant www.abitibi.grandsfreresgrandessoeurs.ca afin de déterminer comment s'impliquer afin de révéler le plein potentiel des jeunes.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

2020-09-118

Il est proposé par la conseillère Armande Bouchard,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la séance soit levée à 21h20.

Daniel Favreau,	Priscillia Lefebvre
Maire	Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 6 octobre 2020.